

**MAIRIE DE VICQ-SUR-BREUILH**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de  
Conseillers  
en  
exercice :  
15

L'an deux mil dix-neuf,  
le 7 janvier 2019,  
le Conseil Municipal de la Commune de VICQ SUR BREUILH  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame de  
NEUVILLE, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 janvier 2019

Présents :  
10  
Votants :  
10

**PRESENTS :**

MMES CHARTIER, DE NEUVILLE, GENESTE, ROQUES, VEDEL.

MM ANTOINE, DEMONT, DULUC, LONGEQUEUE, MILLON.

**ABSENTS :** MME BILAN, MME ROULLET  
M CESAIRE, M LAPLAUD, M GERAUDIE,

Mme VEDEL a été élue secrétaire de séance.

**ANNULE ET REMPLACE 2018-75**

Mme le Maire expose que :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD) précise que Madame le Maire peut, en outre, être autorisée à mandater certains crédits d'investissements dont les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget 2019.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif principal 2019 de la commune, il convient donc d'ouvrir les crédits d'investissement nécessaires.

Madame le Maire propose de porter cette ouverture de crédit d'investissement à hauteur de vingt-cinq pour cent (25 %) des crédits d'investissement ouverts en 2018 au titre du budget principal de la commune, soit 196 167.34 € répartis comme suit :

<b>Chapitre nature</b>	<b>Crédits ouverts 2018</b>	<b>25% autorisation 2019</b>
20- Immobilisations incorporelles	36 063.73 €	10 000 €
21- Immobilisations corporelles	115 230.93 €	30 000 €
23- Immobilisations en cours	633 374.70 €	156 167.34 €
<b>TOTAL</b>	<b>784 669.36 €</b>	<b>196 167.34 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

### **DECIDE**

D'approuver la proposition relative aux ouvertures de crédits telle qu'exposée ci-dessus

### **DM 022 vers 6068**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire dans le budget principal les virements de crédits suivants:

		DIMINUTION SUR CRÉDITS DÉJÀ ALLOUÉS		AUGMENTATION DES CRÉDITS		
		Article	Somme	Article	Somme	
	<b>Dépenses imprévues</b>	002	11 000 €			
	<b>Autres matières et fournitures</b>			6068	11 000 €	
<b>Totaux.....</b>			<b>11 000 €</b>		<b>11 000 €</b>	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le virement de crédit ci-dessus.

### **MAITRISE D'ŒUVRE RÉNOVATION SALLE DES MARIAGES DE LA MAIRIE**

Madame le Maire présente le devis d'un montant de 7560 € hors taxe, effectué par Madame PAULET Amélie (architecte), concernant la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des mariages de la mairie.

Le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire, à signer le devis d'un montant de 7560 € hors taxe, effectué par Madame PAULET Amélie (architecte), concernant la maîtrise d'œuvre de la rénovation de la salle des mariages de la mairie.

**Isolation des combles municipales :** Monsieur LONGEQUEUE propose de profiter l'offre de l'entreprise Réduc Isol' pour isoler les combles perdus au-dessus des écoles et du Petit Breuilh, voir du logement de Madame TRICARD.

Pour ce qui concerne le centre du bâtiment au-dessus de la mairie, il conviendra de construire préalablement un plafond pour supporter le soufflage de laine de verre. Cela permettra une isolation de la salle des archives, des horloges et de l'ensemble du grenier. Un devis sera demandé à l'entreprise Hardy.

### **Agenda 21 :**

Madame ROQUES informe que notre Agenda 21 a été déposé et accepté et que la signature et l'autorisation d'utiliser Le label « Notre Village, Terre d'Avenir » se fera lors des vœux le 25 janvier 2019.

### **Affaires diverses :**

- Le projet de mise en place de mutuelle communale réalisé par AXA a été présenté au Conseil Municipal, il sera comparé avec la Mutuelle Départementale ;
- Les jours du maire octroyés aux employés de la commune seront le 31 mai 2019 et le 16 août 2019 ;
- Un prix sera remis chaque année à une personne active dans le village ;

- Madame ROULLET informe le Conseil Municipal que les travaux de construction de l'ossuaire ont démarré ;
- Le montant de la nouvelle aire de jeux de la maternelle est évalué à environ 10 000 € dont 2 000 € pour déplacer l'ancienne ;
- La replantation de l'allée de Puy Mori se fera d'ici la fin du printemps en chêne Sessile ( le chêne pédonculier originaire du Limousin montre des difficultés d'adaptation au changement climatique.
- Des lampadaires autonomes sont envisagés sur l'aire de repos du Pont de Geasse ;
- Pour les vœux du maire qui sont ouverts pour la première fois à l'ensemble de la population, les entreprises nouvellement arrivées seront présentées aux administrés.